



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Cameroun

Question écrite n° 66234

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Cameroun. Le dernier rapport de l'organisation Amnesty International met en lueur de multiples agissements imputables aux autorités de cet Etat mettant à mal de manière flagrante les droits fondamentaux. Outre de nombreuses exécutions extrajudiciaires, le recours généralisé à la torture et aux mauvais traitements, ainsi que des conditions carcérales choquantes, c'est aussi la situation des opposants politiques et de la presse libre qui est préoccupante. Il souhaite savoir s'il entend exercer des moyens de pression diplomatique à l'encontre de ce pays de manière à l'inciter à mettre fin à cet état de fait.

Texte de la réponse

La situation des droits de l'homme au Cameroun a été marquée par plusieurs affaires, dont deux au moins ont conduit la France à réagir. L'une, qui date de janvier 2001, se rapporte aux « neufs disparus de Bependa », dans la région du littoral ; l'autre, le 1er octobre dernier, porte sur la répression de manifestations sécessionnistes dans les deux provinces de l'Ouest anglophone. La France a fait part aux autorités camerounaises de sa préoccupation à la suite de la disparition des neuf jeunes gens de Bependa. Le Président de la République a évoqué la question du commandement opérationnel de la région du littoral, suspecté d'être à l'origine de cette atteinte aux droits de l'homme, lors d'un entretien avec le président Biya en marge du sommet de Yaoundé dès le mois de janvier 2001. Le 20 mars suivant, le président Biya a ordonné une enquête qui a conduit, le 8 mai dernier, à l'inculpation de huit officiers et sous-officiers de la gendarmerie. Le commandement opérationnel de la région du littoral a cessé de fonctionner au mois de mars 2001, et les hauts responsables civils et militaires en poste à Douala ont été relevés, certains étant limogés, à partir du mois d'avril. Fin juin 2001, le ministre camerounais des relations extérieures a assuré les chancelleries diplomatiques de la poursuite de la procédure judiciaire. Le général responsable du commandement opérationnel de la région de Douala a été muté. L'action de la France en matière de droits de l'homme, au-delà des pressions exercées conjointement avec ses partenaires de l'Union européenne, se manifeste concrètement par sa coopération avec la gendarmerie camerounaise pour la promotion de méthodes d'investigation fondées sur la preuve, face à la culture actuelle de l'« aveu », dans la perspective du renforcement de l'Etat de droit. Par ailleurs, les forces de l'ordre ont réprimé le 1er octobre dernier une manifestation interdite de militants sécessionnistes anglophones à Kumbo, dans la province du nord-ouest. Le bilan est de trois morts et quinze blessés, alors que les mesures de sécurité prises paraissaient disproportionnées par rapport à la réalité du mouvement sécessionniste anglophone. Cette affaire illustre également la nécessité de renforcer la coopération en matière de formation des forces de l'ordre. La France estime que toute intervention auprès des autorités camerounaises en ce qui concerne l'amélioration des droits de l'homme et la bonne gouvernance doit être menée en concertation avec l'ensemble des bailleurs de fonds, notamment au sein de l'Union européenne. De leur côté, les institutions de Bretton Woods ont également imposé des règles de bonne gouvernance, dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66234

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5384

Réponse publiée le : 19 novembre 2001, page 6601